

# PRIMAIRE ADHÉSIF ACRYLIQUE



## Fiche de Données de Sécurité conforme à la directive 1999/45/EU

### 1/Identification du produit et de la société

*Désignation commerciale* : Primaire adhésif acrylique 500ml – Réf 820 316

*Utilisation du Produit* : Primaire d'accrochage pour bandes adhésives

*Identification de la société* : UBBINK France  
13, Rue de Bretagne  
Z.A. Malabry – BP 4301  
44 243 La Chapelle sur Erdre  
Tél : 02 51 13 46 46  
Email : [ubbink@ubbink.fr](mailto:ubbink@ubbink.fr)

*Numéro d'appel d'urgence* : ORFILA (INRS)  
+33 (0)1 45 42 59 59

### 2/Identification des dangers

Conformément à la directive 1999/45/EU, le produit est classé comme non dangereux pour l'homme et l'environnement.

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé: Fx; R12, Xi, R36/38, N; R50/53 ; R67.

#### *Dangers physiques et chimiques :*

Lorsqu'il est pulvérisé sur une flamme ou un corps incandescent les vapeurs aérosol peuvent s'enflammer. Les contenants aérosols peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés, en raison d'une pression excessive.

#### *La santé humaine :*

Irritant pour les yeux et la peau. Dégraissage pour la peau. Les vapeurs sont narcotiques et peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. Les solvants organiques peuvent être absorbés par l'organisme par inhalation et causer des dommages permanents au système nerveux, y compris le cerveau.

#### *Environnement :*

Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques ou organismes, peut entraîner des effets néfastes à long terme l'environnement aquatique.

#### *Réceptif sous pression :*

À protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à des températures supérieures à +50 ° C.

Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'écart de sources d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

## 2.2 Éléments d'étiquetage



Extrêmement  
Inflammable



Irritant



Dangereux pour  
L'environnement

**R12** : Extrêmement inflammable.

**R36/38** : Irritant pour les yeux et la peau.

**R50/53** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme.

**S23** : Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

**S26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

**S29/56** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**S46** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**S51** : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**S61** : Ne pas jeter dans l'environnement. Consulter la fiche de données de sécurité

**R67** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## 2.3 Autres dangers

PBT / vPvB: Non pertinent.

## 3/Information sur les composants du produit

Le produit contient	: Des solvants organiques, résine, des copolymères et des additifs.
67/548/CEE :	
%	: 30-60
CAS-no.	: 67-64-1
EC-No.	: 200-662-2
REACH Reg.No.	: -
Nom chimique	: Acétone
Classification des dangers	: F; R11, Xi; R36 R66 R67
Notes	: -
%	: 10-30
CAS-no.	: 92062-15-2
EC-No.	: 295-529-9
REACH Reg.No.	: -
Nom chimique	: solvant naphta (pétrole), hydrotraités
Classification des dangers	: F; R11, Xn; R65, Xi; R38 R67, N; R50-53
Notes	: H, P: Benzène <0,1%
%	: 10-30
CAS-no.	: 64742-49-0
EC-No.	: 265-151-9
REACH Reg.No.	: -
Nom chimique	: naphta lourd (pétrole), hydrotraités
Classification des dangers	: F; R11, Xn; R65, Xi; R38 R67, N; R50-53
Notes	: H, P: Benzène <0,1%
Références	: Le texte intégral pour toutes les phrases R sont affichés dans la section 16.

## 4/Premiers secours

### ▪ 4.1 Description des premiers secours

- En cas de brûlure(s)* : Rincer à l'eau immédiatement. Pendant le rinçage, retirez le vêtement afin qu'ils n'adhèrent pas à la zone touchée. Appeler les secours. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital.
- En cas d'inhalation* : Déplacer la personne blessée à l'air frais et garder au repos et sous observation. En cas de malaise appeler les secours et apporter cette fiche.
- En cas de contact avec la peau* Enlever les vêtements contaminés et rincer soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'eczéma ou d'autres troubles de la peau: Consulter un médecin et apporter cette fiche.
- En cas de contact avec les yeux* : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Si l'irritation persiste, continuer de rincer et appeler les secours et présenter la fiche de données de sécurité.
- En cas d'ingestion* : Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne sous observation. Si la personne fait un malaise appeler les secours et présenter la fiche de données de sécurité.

### ▪ 4.2 Principaux symptômes et effets aigus les plus importants et retardés

- Symptômes / effets* : Voir section 11 pour plus de détails sur les effets sur la santé et les symptômes.

### ▪ 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et le traitement spécial nécessaire

- Les soins médicaux / traitements* : Non connu.

## 5/Mesure de lutte contre l'incendie

### ▪ 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction* : dioxyde de carbone ou poudre sèche extinctrice d'incendie.

### ▪ 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

- Dangers spécifiques* : Les contenants aérosols peuvent exploser lorsqu'il est chauffé, en raison d'une pression excessive.

### ▪ 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection* : Sélection de protection respiratoire (ARI) de lutte contre l'incendie. Suivre les précisions générales contre l'incendie indiqué dans le lieu de travail.

## 6/Mesure en cas de dispersion du produit

### ▪ 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Précaution individuelle* : Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ouvrir les systèmes de désenfumage. Suivez les précautions pour la manipulation décrite dans cette fiche de données de sécurité.

### ▪ 6.2 Précautions pour l'environnement

*Précaution environnementale* : Ne pas jeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

### ▪ 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Méthodes de nettoyage* : Évacuer le produit contaminé en tant que déchets conformément au point 13

### ▪ 6.4 Référence à d'autres sections

Lire le point 8 pour information sur l'équipement de protection personnel

## 7/Précaution de manipulation, d'emploi et de stockage

### ▪ 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils d'utilisation* : Respecter les bonnes pratiques d'hygiène chimique. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.

*Mesures techniques* : pratiques de travail qui minimisent le contact. Gardez le lieu de travail propre.

*Précautions techniques* : Assurer une ventilation adéquate.

### ▪ 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Mesures techniques de stockage* : suivre les règles pour les liquides inflammables.

*Conditions de stockage* : Stocker hermétiquement dans le récipient original. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

### ▪ 7.3 Utilisation(s) spécifique (s)

*Utilisation finale spécifique (s)* : Sans objet.

## ➤ 8/Procédure de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### ▪ 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle:

N ° CAS-no./ Nom chimique:	AS:	Limites d'exposition:	Type:	Notes:	Réf. :
67-64-1 Acétone	-	500ppm/1210mg/m <sup>3</sup>	TWA	-	EH40
110-82-7 Cyclohexane	-	1500ppm/3620mg/m <sup>3</sup>	STEL	15min	
110-82-7 Cyclohexane	-	100ppm/350mg/m <sup>3</sup>	TWA	-	EH40
142-82-5 n-Heptane	-	300 ppm/1050mg/m <sup>3</sup>	STEL	15min	
142-82-5 n-Heptane	-	500 ppm	TWA	-	EH40
110-54-3 n-Heptane	-	20ppm/72mg/m <sup>3</sup>	TWA	-	EH40

### ▪ 8.2 Contrôle de l'exposition

<i>Mesures d'ordre technique</i>	: Assurer une ventilation adéquate. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Fournir un accès facile à l'eau ou une douche d'urgence.
<i>Protection individuelle</i>	: L'équipement de protection personnelle doit être choisi selon les normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection personnelle.
<i>Protection respiratoire</i>	: En cas d'une ventilation insuffisance, utiliser un appareil respiratoire approprié.
<i>Protection des mains</i>	: Porter des gants de protection. Les gants en nitrile sont recommandés, mais il faut savoir que le liquide peut pénétrer les gants. Le changement fréquent est conseillé. D'autres types de gants peuvent être indiqués par le fournisseur de gant.
<i>Protection des yeux</i>	: Porter de lunettes de protection ou un masque facial.
<i>Protection de la peau</i>	: porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.
<i>Mesures d'hygiène</i>	: Se laver les mains après manipulation. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

## ➤ 9/Propriétés chimiques

### ▪ 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques.

<i>Apparence</i>	: Aérosol - liquide clair
<i>Odeur</i>	: Caractéristique
<i>Point de fusion</i>	: Non disponible
<i>Point d'ébullition</i>	: -44 ° C

<i>Point d'éclair</i>	: -97 ° C
<i>Limites d'explosivité</i>	: 1,2 vol% - 13% vol
<i>Pression de vapeur</i>	: 247 hPa
<i>Densité relative</i>	: 0,8 g/cm <sup>3</sup>
<i>Solubilité</i>	: Insoluble dans l'eau

- **9.2 Autres informations**

*Autres données* : Non disponible

## ➤ 10/ Stabilité et réaction du produit

- **10.1 Réactivité**

*Réactivité* : Aucun connu.

- **10.2 Stabilité chimique**

*Stabilité* : Stable dans les conditions normales de température.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

*Réactions dangereuses* : Aucun connu.

- **10.4 Conditions à éviter**

*Conditions / matières à éviter* : Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'ignition.

- **10.5 Matières incompatibles**

*Matières incompatibles* : Aucun connu.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux**

*Produits de décomposition dangereux* : Aucun notamment.

## ➤ 11/ Information toxicologique

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

*Inhalation* : Les vapeurs sont narcotiques et peuvent provoquer des maux de tête, la fatigue, des étourdissements et des nausées. Les vapeurs et le brouillard peuvent irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer une toux.

*Contact avec la peau* : Irritant. Un contact prolongé peut causer rougeurs et irritations.

*Contact avec les yeux* : rougeur irritantes pouvant provoquer des douleurs.

*Ingestion* : Peut irriter et provoquer un malaise. Peut causer des étourdissements, des nausées et des vomissements.

*Effets spécifiques* : L'inhalation fréquente, même de petites concentrations peut causer de l'irritation, la fatigue mémorielle et des lésions permanentes au système nerveux, y compris le cerveau.

## ➤ 12/ Information écologique

### ▪ 12.1 Toxicité

*Écotoxicité* : Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*EC50 (Daphnia)* : 0.1 <CE50 ≤ 1 mg / l (naphta (Pétroleum), hydrotraité; solvant naphta (pétrole), naphénique hydrotraité).

### ▪ 12.2 Persistance et dégradabilité

*Dégradabilité* : Difficilement biodégradable.

### ▪ 12.3 Potentiel de bioaccumulation

*Potentiel de bioaccumulation* : Contient des composants avec le potentiel de bioaccumulation.

### ▪ 12.4 Mobilité dans sol

*Mobilité* : le produit contient les solvants organiques qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### ▪ 12.5 Les résultats de PBT et évaluation vPvB

*PBT/vPvB* : Non pertinent.

### ▪ 12.6 D'autres effets indésirables

*D'autres effets indésirables* : Le produit contient des composés organiques volatiles qui ont un potentiel de création d'ozone photochimique.

## ➤ 13/ Méthode de traitement des déchets

### ▪ 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux réglementations locales et exigences des pouvoirs publics. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Ne pas percer ou brûler, même lorsque que le récipient est vide.

*Résidus* : Code EWC : 15 02 02 (chiffons utilisés, etc)

*Emballages contaminés* : Code EWC : 15 01 10

Le contenant aérosols doit être vides avant son élimination.

## ➤ 14/Information relative au transport

### ▪ 14.1 Numéro ONU

ONU-no : 1950

### ▪ 14.2 Nom d'expédition de l'Organisation des Nations Unies

Nom d'expédition : AEROSOLS, inflammables

### ▪ 14.3 Classe de danger pour le transport

Class : 2

### ▪ 14.4 Groupe d'emballage

PG : -

### ▪ 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Oui

Substance dangereuse pour l'environnement : Oui.

### ▪ 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Précautions particulières : Aucun connu.

### ▪ 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac : Pas pertinent.

Si l'emballage n'est pas nettoyé, il doit être éliminé dans les déchets dangereux

## ➤ 15/Information réglementaire

### ▪ 15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulières à la substance ou mélange

*Dispositions particulières:* En règle générale, les personnes mineures ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Les utilisateurs doivent être formés, dans la procédure de travail approprié, aux propriétés dangereuses du produit et aux consignes de sécurité.

*Législations nationales:* Directives 67/548/CEE sur les substances dangereuses et 1999/45/CE sur les préparations dangereuses, y compris les amendements. Le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation restriction des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n ° 793/93 et le règlement (CE) n ° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et de la Commission. Les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris les amendements. Directive 98/24/CE du Conseil du 7 Avril 1998 sur la protection de la santé et la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques au travail. Directive 2008/47/CE du 8 Avril 2008 de la Commission modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique progrès, la directive 75/324/CEE du Conseil concernant l'approximation des lois des États membres relatives aux générateurs d'aérosols. Directive 94/33/CE du Conseil du 22 Juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail. EH40/2005, les limites d'exposition en milieu de travail 2005, amendements.



Décision 2000/532/CE de la Commission, telle que modifiée par la Décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets dangereux conformément à la directive 75/442/CEE relative aux déchets et la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux avec des amendements.

▪ **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Statut CSA

: Pas pertinent

**➤ 16/Autre information**

▪ *Libellé de R-phrases/H- déclaration:*

**R11** Facilement inflammable.

**R12** Extrêmement inflammable.

**R36** Irritant pour les yeux.

**R36/38** Irritant pour les yeux et la peau.

**R38** Irritant pour la peau.

**R50/53** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**R65** Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**R66** L'exposition répétée peut causer la peau sèche ou gerçures.

**R67** L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

*Autres informations*

: Pour les restrictions d'usage, voir section 15. Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou déclarations: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.